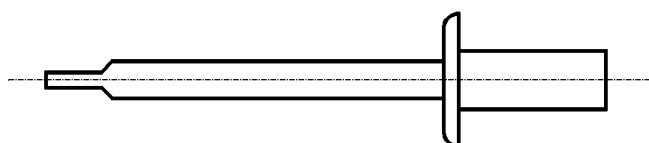


**RIVETS AVEUGLES CORPS FERME
A TETE PLATE NORMALE
CORPS ALUMINIUM - TIGE ACIER**

Page 1/4

Restrictions décrites dans la norme**PIECES A N'UTILISER QU'A DEFAUT DES RIVETS AVEUGLES
A TETE PLATE NORMALE - NORME C23 7230****1.OBJET**

La présente norme définit les caractéristiques spécifiques aux rivets aveugles corps fermé à rupture de tige, tête plate normale avec un corps en alliage d'aluminium et une tige en acier.

CONFORMITE : A l'exception des valeurs ou indications du présent document, les rivets définis par la présente norme sont conformes à ceux de la norme C23 7230.

2.CONSIGNES D'UTILISATION**RECOMMANDATION D'EMPLOI**

Pour ce type de rivet, la précision du diamètre du trou D conditionne d'avantage la résistance de l'assemblage que pour les rivets courants de la norme C23 7230. Le diamètre maximal préconisé doit être impérativement respecté.

Leur emploi doit être limité aux assemblages devant assurer :

- soit la nécessité de retenir la tête de la tige après rupture de celle-ci, lorsque cette perte peut engendrer des conséquences graves,
- soit une étanchéité à la pression, sous réserve d'adapter les pièces de l'assemblage au niveau de pression (état de surface, joint, etc.).

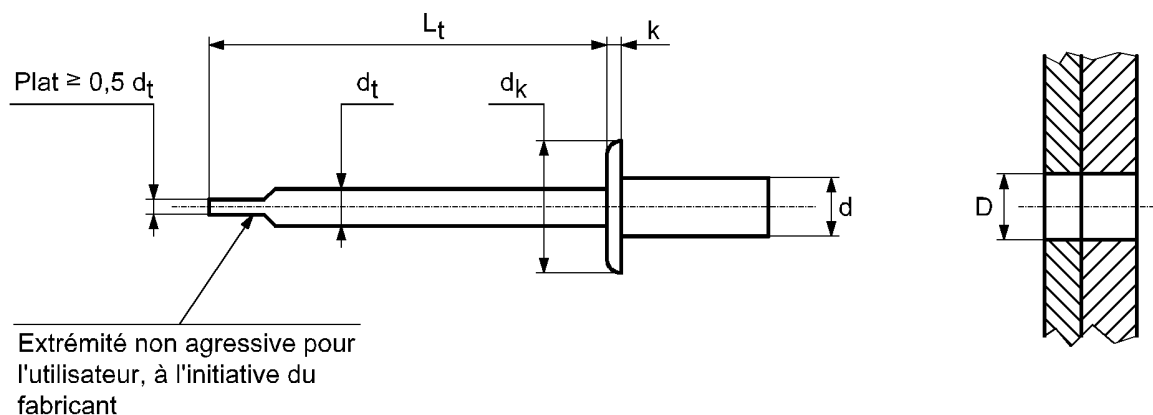
CHOIX DES RIVETS

Les pièces dont les numéros figurent dans le tableau du § Numéros des rivets sont à adopter sauf impossibilité technique.

La préférence doit être donnée aux rivets de diamètres 4 et 4,8.

Si l'adoption d'autres caractéristiques est indispensable, s'adresser au Correspondant Normalisation pour définir et obtenir le numéro de la pièce.

3.DIMENSIONS DES RIVETS



d nominal	3,2		(4)		(4,8)	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.
d^*	3,10	3,28	3,85	4,08	4,65	4,88
d_k	5,5	6,5	7,5	9,0	9,0	10,5
k^*	0,7	1,3	1,1	1,6	1,2	1,8
L_t	25		27		27	
d_t^*	1,55	1,85	2,0	2,3	2,5	2,8
D	3,30	3,40	4,10	4,20	4,90	5,00
R_t (1)	1 500	-	2 100	-	3 500	-
R_c (2)	1 100	-	1 800	-	2 500	-
R_m (3)	-	3 000	-	4 000	-	6 500

() Diamètres recommandés entre parenthèses

* Les valeurs d , k , et L_t sont conformes à la norme C23 7230 et données uniquement pour mémoire

- (1) Résistance à la traction)
 (2) Résistance au cisaillement) valeurs en N, mesurées dans les conditions de la norme C23 7220
 (3) Résistance à la rupture de la tige)